

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg
PRIX DES ABONNEMENTS :
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ | Le millimètre
Suisse 10 » | de hauteur
Etranger 12 » | sur une
Réclame 25 » | colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Devant l'intransigeance des Etats-Unis. Chez les démocrates américains. Les Soviets et l'Angleterre.

Hier après midi, lundi, la Chambre française a tenu une première séance sur la question de l'échéance du 15 décembre.

Le matin, plusieurs groupes parlementaires s'étaient réunis pour fixer leur attitude. Les socialistes, notamment, après une longue discussion, ont décidé d'inviter le gouvernement à différer le paiement jusqu'à la réunion de la conférence économique mondiale et d'une seconde conférence, où seraient revues les obligations internationales.

On lira plus loin le détail de la séance d'hier, qui a consisté uniquement en un discours du président du Conseil ; la discussion proprement dite n'aura lieu que cet après-midi, mardi. Si M. Herriot démissionne aujourd'hui, ce ne sera pas tant la Chambre qui l'aura renversé que M. Hoover. Le président des Etats-Unis, en effet, a refusé d'avancer tout paiement qui serait accompagné de réserves quant à l'avenir ; il a de ce fait porté un coup dur à la proposition élaborée par M. Herriot.

C'est pourquoi, aussitôt le discours de M. Herriot terminé, la séance a été levée, la discussion ne pouvant plus s'engager sur une forme quelconque de conditions ou de réserves accompagnant le versement du 15 décembre, puisque le gouvernement américain ne veut pas entendre parler de telles conditions ou réserves.

Avant que cette nouvelle marque de l'intransigeance américaine fût connue, on s'accordait à penser que M. Herriot obtiendrait l'assentiment de la Chambre, qui a fait au discours du premier-ministre un accueil très sympathique.

Le chef du gouvernement a justifié sa proposition de paiement avec réserves. On s'est rendu compte que, en défendant la doctrine du respect des contrats, M. Herriot, qui a jadis voté contre la ratification des accords de Washington et contre le moratoire Hoover, faisait un grand effort de sincérité, effort méritoire, mais vain, puisqu'il savait déjà que les Etats-Unis n'accepteraient pas de réserves.

M. Herriot, après un exposé des sacrifices auxquels a déjà consenti la France, s'est écrié : « Dès lors, quelle solution envisager ? ». A quoi un député d'extrême-gauche a répondu d'une expression qui résumait parfaitement la situation telle qu'elle se présentait hier soir : « Payer ou ne pas payer. »

Le problème se trouve ramené à ceci : le gouvernement est obligé de soumettre aux Chambres un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500 millions de francs (mais il ne restait, l'autre jour, au bilan de la Banque de France, que 205 millions au compte de l'Etat, c'est-à-dire un jour et demi des dépenses publiques). M. Herriot a pris soin d'informer les parlementaires que toutes les réserves dont ils pourraient entourer l'opération sont nulles et non avenues.

Dans ces conditions, ce sera probablement, aujourd'hui, la chute du cabinet.

Dans le programme du parti démocrate américain, se trouvait une déclaration très nette contre toute annulation des dettes étrangères. Cette déclaration avait été imposée par M. Hearst, qui dirige, aux Etats-Unis, de nombreux journaux hostiles à l'Europe et, surtout, à la France, et qui était, en quelque sorte, le directeur de la publicité et le bailleur de fonds de la campagne électorale des démocrates. Une telle déclaration ne représente pas l'opinion générale des chefs du parti. En fait, l'opinion de ces chefs va d'un extrême à l'autre. M. Newton Baker et M. Palmer, par exemple, sont partisans d'une annulation immédiate et sans réserve des dettes de guerre ; MM. Baruch et Young demandent une révision et un ajustement sans délai du problème. Enfin, M. Mac Adoo, qui vient d'être élu sénateur de Californie, et à qui, pour une bonne part, M. Franklin Roosevelt doit son élection, fait chorus avec M. Hearst, avec M. Garner, président de la Chambre des représentants et vice-prési-

dent nouvellement élu, et avec les sénateurs « progressistes » Johnson, La Follette et Norris, qui ont comme refrain : « Forcez-les à payer ! »

M. Roosevelt doit encore compter avec l'entêtement du Congrès actuel, qui est en majorité démocrate, mais qui entend ne pas faire de concessions aux Etats débiteurs. Citons les paroles toutes récentes d'un membre de la Chambre des représentants, M. Treadway : « Je sais, a dit ce député, que je ne fais qu'exprimer le sentiment de tous mes collègues si je dis et répète qu'il n'existe actuellement aucune possibilité de modifier les accords sur les dettes. Bien plus, il me paraît tout à fait inopportun que nos débiteurs étrangers s'oublient jusqu'à demander que de nouvelles conversations aient lieu sur ce sujet. »

Un seul député, M. Fish, a émis l'opinion que les conditions faites à l'Angleterre pouvaient être trop dures, étant données les circonstances actuelles ; mais M. Fish a aussitôt ajouté que la France, au cours des deux dernières années, pour ses seuls armements navals, avait plus dépensé que l'Angleterre.

Suivant les recommandations du colonel House, son conseiller toujours écouté, M. Roosevelt, qui s'est montré prudent, a coup sûr, mais qui a manqué peut-être de sagesse politique, a laissé le président Hoover se débrouiller comme il a pu avec un Congrès malcommode et un monde bien malade. Laisser faire, voir venir, compter sur la force des événements pour dénouer les difficultés, bref, cloigner les responsabilités, telle est l'attitude qu'a adoptée M. Roosevelt.

Mais n'eût-il pas mieux fait de s'entendre avec M. Hoover sur un plan de révision du problème des dettes ? Il aurait pu rappeler la proposition de M. Smith d'une prolongation à vingt années du moratoire actuel. Il aurait pu, par-dessus les querelles de parti, faire directement appel à l'esprit de justice et au bon sens du peuple américain.

N'aurait-ce pas été préparer de la meilleure façon qui soit son entrée à la Maison-Blanche, le 4 mars prochain ? M. Roosevelt a éloigné les responsabilités ; il ne les a pas supprimées. L'échéance du 15 décembre sera suivie de celle du 15 juin 1933, qui posera les mêmes problèmes. Souhaitons à M. Roosevelt que, d'ici là, la situation n'ait pas empiré, rendant ces problèmes plus ardues encore.

La Troisième Internationale, c'est-à-dire en fait, le gouvernement de Moscou, a adressé récemment au parti communiste britannique des instructions pour la formation en Angleterre de cellules révolutionnaires organisées militairement et au parti communiste des Indes l'ordre d'appuyer le mouvement de non-paiement des loyers et des taxes et d'organiser une grève générale.

L'ambassadeur britannique à Moscou fut prié de fournir un rapport à ce sujet, et, l'autre jour, à la Chambre des communes, le capitaine Eden, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères (*Foreign Office*), sollicita de dire où en était l'affaire, a pu déclarer que le gouvernement de Londres étudiait à fond le rapport de son représentant à Moscou.

Sir John Simon a eu une entrevue avec l'ambassadeur bolchéviste à Londres, à qui il a annoncé que les problèmes difficiles et complexes que posaient les rapports anglo-russes, et notamment les problèmes commerciaux, feraient prochainement l'objet de discussions entre les deux gouvernements.

On peut s'étonner de la peine que le gouvernement britannique prend à propos des relations avec les Soviets. Ces relations ne rapportent pas grand-chose ; par contre, elles sont une source d'ennuis continus pour les Etats qui se montrent assez imprudents pour tolérer sur leur territoire la présence d'officines de propagande à peine déguisées : ambassade, agence commerciale, et autres.

L'idée socialiste d'un impôt de crise fédéral

Le texte de l'initiative tendant à la perception d'un impôt fédéral de crise, que le parti socialiste suisse soumet à l'examen et à l'adhésion des citoyens, peut paraître, à un lecteur profane, empreint de prudence et d'esprit de justice, mais une étude tant soit peu experte y fait découvrir aussitôt des faiblesses et des lacunes qui ne laissent pas d'impressionner fort. Je n'oserais prétendre exposer ici tous ces points prêtant à discussion, mais je m'en voudrais de n'en pas retenir trois qui me paraissent le plus capables de faire réfléchir, à savoir que le prélèvement de cet impôt fédéral de crise serait un empiètement nouveau et susceptible de demeurer permanent sur le domaine de la souveraineté fiscale des cantons, qu'il imposerait aux contribuables, déjà las, un excès de charges, et que, enfin, il violerait le principe primordial sur lequel est assis le système moderne des contributions publiques, qui veut la participation de tous aux charges de la collectivité.

La Constitution fédérale de 1874 consacre, à son article 42, la règle, qu'avait proclamée déjà celle de 1848, que les dépenses de la Confédération sont couvertes essentiellement par le produit des péages et d'autres droits indirects. Le premier impôt fédéral de guerre et celui de 1920, dont le glas va sonner, s'ils ont fait à ce principe deux brèches successives, cela n'a été que passagèrement, suivant des normes certaines et claires, étroitement délimitées, n'autorisant ni argutie ni équivoque. Donc, comme règle permanente, l'impôt direct aux cantons, antiques souverains du sol ; à la Confédération, gardienne des frontières, régente d'un domaine économique complet, seule assez puissante pour atteindre efficacement les opérations commerciales qui, dans notre monde moderne, se rient des étroites frontières cantonales, les impôts indirects et les péages. Rien n'est plus sage. L'Etat suisse, un et multiple, il lui faut une économie de ses finances où, chacun étant chez soi, il ne puisse y avoir une confusion où l'empiètement de l'un entraînerait la faiblesse des autres, où l'accroissement ici aurait comme suite l'indigence là. Cette division en deux parts, nettement distinctes, du droit régulier de la levée des contributions est justifiée par les conseils de la raison et les leçons d'une expérience bientôt séculaire.

Or, l'impôt fédéral de crise, si extraordinaire que veut bien le dire ses initiateurs, provoquerait en fait une fissure durable, qui deviendrait fort probablement permanente, dans cette règle traditionnelle de notre droit public. On constate, en effet, très vite, en lisant le texte de l'initiative, que le caractère vague des termes employés autoriserait toutes les interprétations, ferait appel à tous les subterfuges. « La Confédération, y est-il dit, perçoit un impôt extraordinaire destiné à couvrir les dépenses nécessaires par la lutte contre la crise économique, ayant tout pour l'aide à l'agriculture et à d'autres branches économiques dans la détresse. » Et plus loin, en une langue peu châtiée : « Cet impôt sera perçu par période de quatre ans et renouvelé jusqu'à ce que le rendement revenant à la Confédération ait couvert les dépenses faites par la Confédération à partir du 1^{er} janvier 1933 pour couvrir les dépenses occasionnées par la crise. » Que voilà des matières obscures et un sybillin langage ! Que veut-on dire par « la crise », et quand s'arrêteront ses déportements ? Au cadran de quelle horloge lira-t-on que son temps funeste est clos ? Quelle peur Anne, et de quelle tour, nous saura-t-elle crier que la crise disparaît au loin, avec son cortège et sa traîne trouée ? Ceci n'est pas une vaine querelle : je veux dire que, la notion juridique de « crise » ne devant jamais être étroitement définie, on en pourra discuter à loisir, arguer de ce que cette crise persiste, que, tel Protée, elle se manifeste sous des formes nouvelles, que ses suites lointaines dureront au-delà de notre génération, jusqu'à ce que l'impôt institué ayant plongé dans le sol des racines assez puissantes, on ne l'en pourra plus arracher.

A aucun moment et moins que jamais à notre époque inquiète, un peuple ne saurait placer le régime de ses finances sur des fondements incertains, sous le signe de notions sans frontières et sans visage.

Un second défaut grave de l'impôt de crise serait d'apporter de nouvelles charges à une économie nationale déjà lourdement grevée. Dans notre pays, l'imposition fiscale générale de la fortune et du revenu a triplé depuis 1913. Dans tels cantons, si l'on ajoute aux impôts d'Etat les contributions communales, les centimes additionnels et toute la menue grenaille de taxes diverses, la charge que portent les redevables peut aller jusqu'à 30 % de leur revenu total. Ce fardeau, déjà singulièrement lourd en temps ordinaire, paraît intolérable à

notre époque, où l'activité est paralysée, où les entreprises sont pressées par les circonstances. La fin imminente du second impôt de guerre était saluée déjà par l'économie nationale comme un événement heureux et voici que la levée de l'impôt de crise viendrait tromper cette légitime attente. Le devoir de l'heure n'est pas de charger encore des épaules pliantes, mais de tout mettre en œuvre pour animer les affaires qui languissent, rallumer les flambeaux de l'industrie.

L'impôt de crise, enfin, dans la forme où l'a modélé l'initiative, constituerait une grossière violation des principes du droit fiscal actuel. Adam Smith, au XVIII^{me} siècle, cherchant les conditions générales d'un bon système d'impôts, a établi quatre maximes qui sont devenues célèbres et dont la première, celle qu'a consacrée avec le plus de constance l'adhésion des peuples modernes, est que « les sujets d'un Etat doivent contribuer au soutien du gouvernement, chacun, le plus possible, en proportion de ses facultés, c'est-à-dire en proportion du revenu dont il jouit sous la protection de l'Etat ». C'est le principe que l'école appelle « de la généralité de l'impôt ». Adam Smith, Anglais, écrivait en un temps et dans un pays où le système politique, bien qu'il fût le plus avancé d'alors, reposait encore sur le privilège, où le suffrage n'était dévolu qu'à un collège restreint, et où fleurissaient les pratiques des *bourgs pourris* auxquelles l'histoire a été sévère. L'illustre économiste professait cependant que l'appel de tous à la contribution aux charges publiques était le seul régime compatible avec les règles d'un Etat ordonné. Qu'eût-il enseigné, à plus forte raison, dans une république moderne, où chacun est armé du droit de vote, où le plus humble citoyen tient dans sa main calleuse une parcelle de la souveraineté ?

Or, voici que les adhérents de l'impôt fédéral de crise se mettent en tête de restituer dans notre Suisse démocratique l'édifice effondré de l'ancien régime, d'y instaurer une nouvelle classe de privilégiés, telle que la connut le patriarcat. Ils imaginent, dans leur projet, un système où restent exempts la fortune jusqu'à 20,000 francs et le revenu jusqu'à 7000. Libérée d'impôt, l'immense foule du peuple, la majorité souveraine, tandis que le fardeau est mis sur les épaules du petit nombre des citoyens. C'est la faveur au profit de la masse, c'est l'ancien régime à l'envers !

A la vérité, il faut reconnaître que certaines républiques de l'ancienne Grèce s'étaient imaginé que le devoir de l'Etat était de n'imposer que le superflu, d'arriver ainsi avec le temps à égaliser les fortunes, et telles d'entre elles appliquèrent, en effet, avec tant de zèle ce principe qu'elles n'eurent de cesse que tous les riches fussent dénués. C'est là un fait qui est constaté par l'histoire, mais il ne semble pas que cette théorie ait été heureuse, car sa réalisation produisit des révolutions fréquentes et l'Etat, à la fin, ne fut pas enrichi de telles déponilles. Au surplus, depuis les Pisisstratides, les idées ont marché : la démocratie moderne est fondée sur le roc de l'égalité des droits et des devoirs. Notre climat est autre que le grec ; nous ne « buvons pas dans le même fleuve ».

Je sais bien que, pour justifier cette inégalité dans les charges qui est comme le frontispice du projet de l'impôt fédéral de crise, on pourrait invoquer le caractère passager et précaire de la contribution dont on entend forger ainsi les étreintes. « Vos considérations, nous dirait-on, on les saurait retenir s'il s'agissait ici d'un impôt permanent, destiné à former les fondements et la colonne de l'édifice fiscal. Mais combien sont vaines de telles craintes à l'égard d'une contribution éphémère, dont le nom même déclare qu'elle ne durera pas plus que l'universelle détresse, qu'elle tend vers un but restreint, mesuré, qu'elle est, dès lors, susceptible de subir des lois insolites, des règles sortant du commun. » Je répondrais qu'il faut singulièrement ignorer les leçons de l'histoire pour s'imaginer que le législateur peut, à son gré, inspirer au peuple la foi dans l'excellence d'un principe et lui en retirer ensuite l'estime. Il faut prendre, au contraire, pour axiome que, dans le domaine du gouvernement, l'acceptation, même passagère, d'un principe faux suscite un constant péril, car, cette maxime une fois introduite dans les mœurs, elle n'en veut plus sortir et s'y incruste.

HENRI BISE
docteur en droit.

NOUVELLES DIVERSES

M. Churchill, ancien ministre britannique, interpellera, cet après-midi, mardi, le cabinet Macdonald sur l'échéance du 15 décembre du paiement aux Etats-Unis.

— Répondant à l'invitation des « Amitiés françaises », le maréchal Franchet d'Espèrey a fait, hier soir lundi, une conférence à Liège. — M. Tarde, gouverneur général de l'Algérie, a quitté Paris, hier lundi, pour rentrer à Alger.

La question des dettes à la Chambre française

Paris, 13 décembre.

La Chambre a ouvert sa séance hier mardi, à 3 heures. Le président du Conseil est monté à la tribune porteur d'un volumineux dossier.

L'exposé du gouvernement comprend trois parties : 1^o l'histoire des négociations au sujet des dettes ; 2^o les éléments de la négociation sur l'échéance du 15 décembre ; 3^o les solutions possibles et parmi ces solutions celle à laquelle s'est arrêté le gouvernement.

Le président du Conseil trouve l'origine des malentendus qui se sont produits depuis l'armistice avec l'Amérique dans le fait que le pacte de garantie annoncé en complément du traité de Versailles et qui devait être signé par l'Amérique et la Grande-Bretagne est devenu caduc.

D'autre part, l'Amérique a toujours refusé, jusqu'à présent, d'entrer dans la Société des nations.

M. Herriot a rappelé ensuite les négociations qui ont abouti à l'accord Mellon-Brénger, puis celles qui ont amené le plan Young. Cette fois-ci, dit-il, nul ne peut contester que ce plan créait un lien entre les réparations et les dettes. Rappelant ensuite les termes de la proposition Hoover, M. Herriot a constaté qu'il n'y a dans ce moment aucune opposition au moratoire que la France vient de demander.

Le moratoire Hoover a coûté 16,500,000 livres à la France, 9,700,000 livres à la Grande-Bretagne, 2,400,000 à la Belgique et 1,800,000 à l'Italie. « Mais, a ajouté le président du Conseil, il nous a coûté beaucoup plus : notre titre de créance. C'est un fait formidable contre lequel les arguments, même juridiques, ne peuvent prévaloir. Non seulement la France a consenti à ce sacrifice, mais encore, et c'est à son honneur, comme on était très inquiet dans le monde sur le crédit allemand, elle ne refusa pas son concours en faveur de l'ennemi. »

M. Herriot a rappelé la conférence de Londres où il fut recommandé aux gouvernements de rétablir la confiance mondiale. « Ainsi, ajoute-t-il, je voudrais faire comprendre à l'étranger et surtout aux Etats-Unis, la déception de la France qui, ayant écouté les conseils qui lui étaient donnés de collaborer aux grands travaux internationaux, le jour où elle réclame le bénéfice même temporaire d'une solution qui lui soit profitable, s'entend opposer des doctrines qui sont exactement le contraire de celles pour lesquelles on a fait appel à son concours. »

M. Herriot a parlé ensuite de la conférence de Lausanne.

L'accord de Lausanne a été favorable aux Etats-Unis et a amélioré de 100 % la créance privée des Américains.

« Je crois, a ajouté le président du Conseil, avoir établi que la France républicaine a largement fait son devoir. Elle était cependant fondée, en souvenir de ses souffrances, de ses misères, de ses ruines, à se replier sur elle-même, à s'isoler moralement, tout au moins. Fidèle à sa tradition, et peut-être à cause du malheur qui lui a rendu plus sensible, bien qu'insultée par de hideuses propagandes que tous les pays devraient refuser d'écouter, la France a répondu aux appels de ses ennemis de la veille qui avaient ravagé son territoire, tué ses hommes, exilé ses enfants. Elle a répondu à tous les appels de confiance pour mettre toujours de son côté le droit. Elle a pour elle l'esprit de générosité qui vivifie. »

« J'attends qu'on me démontre qu'elle n'a pas fait mieux que beaucoup d'autres envers l'Europe et le reste du monde. » (*Vifs applaudissements.*)

Abordant la question des négociations avec l'Angleterre, le président du Conseil a déclaré que le gouvernement anglais a fait preuve d'une loyauté, d'une droiture et d'une confiance admirables.

Il est difficile de trouver une solution qui ne donne pas prise à la critique. Il s'agit de trouver la solution qui offre le moins d'inconvénients.

On doit donc écarter la solution des fonds bloqués et celle de la remise des bons, constituant un moratoire. Il y a une solution : celle de l'arbitrage. La France a deux conventions d'arbitrage avec les Etats-Unis. Le président du Conseil ne croit pas que cette solution soit possible pour l'instant. Par ailleurs, il n'accepte pas la solution du paiement sans condition, sans réserve.

Le président du Conseil a exprimé ensuite sa douleur de passer outre à la protestation des anciens combattants, mais ce geste serait fait dans le plus mauvais moment.

Il faut considérer ce qui se passerait aux Etats-Unis. « Il y a un terrible malentendu entre les Etats-Unis et nous. Il y a surtout une odieuse propagande qui cherche à aggraver ce malentendu que nous devons dissiper. Le refus de payer ferait tomber les accords de 1926, et l'on retomberait dans les terribles discussions qui, pendant sept ans, se sont poursuivies. »

L'Angleterre et l'échéance américaine

Londres, 12 décembre.
Après l'échange des dernières notes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, la situation est maintenant parfaitement claire tant à Washington qu'à Londres, à savoir que tout le problème des dettes sera réexaminé dans la conférence projetée.

Londres, 13 décembre.
Le gouvernement britannique serait sur le point d'adresser à nouveau à Washington une brève affirmation des principes exposés dans les notes ultérieures. On a l'impression que le cabinet prend en très sérieuse considération la position du gouvernement français et que la communauté d'idées des deux pays ne sera pas perdue de vue dans l'élaboration du texte définitif.

Londres, 13 décembre.
Les experts britanniques ont préparé la réponse à la dernière note américaine. Ce document précisera qu'il demeure dans les intentions du gouvernement britannique d'effectuer le versement à titre d'acompte sur le règlement final à intervenir.

Birmingham, 13 décembre.
M. Neville Chamberlain, ministre des finances, a fait, à un dîner offert par la Fédération nationale des industries britanniques, l'importante déclaration suivante :

« Il ne saurait être question pour le moment de voir la Grande-Bretagne réclamer ce qui lui est dû par ses débiteurs. Il ne faut pas comprendre par là que la Grande-Bretagne abandonne purement et simplement ses créances. Elle se borne à les laisser en suspens. S'il devait devenir impossible de ratifier les accords de Lausanne, faute, par les autres puissances, d'arriver avec les Etats-Unis à un règlement satisfaisant, nous nous trouverions à nouveau dans la situation qui existait avant la déclaration du moratoire Hoover, et nos créances sur nos débiteurs se trouveraient rétablies dans leur intégralité. »

M. Chamberlain reste optimiste en ce qui concerne les rapports anglo-américains. « Il n'y a pas lieu de nous irriter, a-t-il dit, de la réponse faite par M. Stimson à notre note. Nous ne demandons pas que notre proposition soit acceptée dans la phase actuelle des négociations, mais nous nous réservons le droit de la remettre en discussion. Si les conversations se poursuivent sur le ton amical qui a prévalu jusqu'à présent, je crois que nous arriverons à un accord susceptible de satisfaire nos deux pays. »

L'ARMÉE RUSSE

La *Militär Wochenblatt* donne comme provenant de source sûre les chiffres suivants sur l'armée russe :

En temps de paix, l'effectif serait d'environ 1,480,000 hommes. Le contingent annuel se monte à 1,200,000 hommes, ainsi réparti : cercle de l'Ouest (Petersbourg, Smolensk, Moscou, Odessa), environ 900,000 hommes ; Russie d'Europe et Russie centrale, 300,000 hommes, sans compter la Sibirie et l'Extrême-Orient, qui peuvent fournir 230,000 hommes. L'effectif sur le pied de guerre pourra aller jusqu'à 9 millions d'hommes.

Les ingénieurs américains quittent la Russie soviétique

Londres, 11 décembre.
Le correspondant à Berlin du *Telegraph Express* a interviewé dix-sept ingénieurs américains de passage dans la capitale, qui viennent de quitter la Russie.

« Nous quittons la Russie, a dit le chef de ces ingénieurs, M. Sydney Morrel, après un séjour de deux ans. Au début, nous y touchions d'excellents salaires payés en dollars, et le gouvernement était plein d'égards pour nous. Mais l'atmosphère générale était hostile. Les ouvriers ont une haine profonde à l'égard des étrangers parce qu'ils sont bien nourris et bien logés, alors qu'eux-mêmes meurent de faim et vivent dans des conditions atroces. »

« Au début de 1932, la situation alimentaire s'aggrava sensiblement et l'on ne put plus obtenir de beurre, ni de viande, ni d'œufs. Nos femmes étaient obligées d'acheter ces produits sur les marchés libres, à des prix exorbitants et après de longues et pénibles recherches. »

« C'est également en 1932 que le gouverne-

ment cessa de nous verser notre salaire en dollars et qu'il nous paya en monnaie soviétique, ce qui ramenait ce salaire approximativement à 5 dollars par mois. C'est alors que nous nous décidâmes à quitter la Russie. »

Trois cent cinquante ingénieurs américains ont déjà quitté cette année, pour la même raison, la Russie soviétique. Plus de 500 comptent partir au début de 1933. Je crois qu'il n'y aura bientôt plus de spécialistes étrangers en Russie. »

M. Morrel a terminé l'interview par ces mots : « Nous sommes heureux d'avoir quitté un pays où la population souffre et où tout étranger risque continuellement sa vie. »

Les Soviets cherchent à tromper les Français sur leur situation intérieure

Paris, 12 décembre.
Au moment de la signature du pacte de non-agression, les Soviets ont lancé à l'étranger des informations cachant la véritable situation intérieure en Russie. Le Bureau de presse de l'ambassade des Soviets en France, par exemple, a publié une information montrant que les prévisions du plan ont été largement dépassées en ce qui concerne le développement des transports.

Or, au même moment, la *Pravda*, organe officiel de Moscou, démontre, avec chiffres à l'appui, que, dans certaines régions, la moitié seulement des prévisions du plan a été exécutée, que la quantité des marchandises transportées par chemin de fer a diminué d'une manière inquiétante depuis l'année dernière, que la réparation des locomotives est tellement défectueuse que le pourcentage des machines en panne atteint des proportions énormes.

M. Hoover sera candidat en 1936

Washington, 12 décembre.
M. Herbert Hoover n'a nullement été découragé par sa récente défaite aux élections présidentielles et il signale que, au contraire, il prend un vif intérêt à la réorganisation du parti républicain.

Nombreux sont les sénateurs qui, non seulement souhaitent, mais encore considèrent comme certaine l'élection de M. Hoover à la présidence de la république des Etats-Unis en 1936.

Les grèves en Espagne

Madrid, 12 décembre.
Le gouverneur de la province de Murcie a informé le ministère de l'Intérieur que des faits graves se sont produits dans le village de Mula. Des ouvriers, ont tenté de prendre d'assaut les maisons de leurs patrons. Il a fallu faire appel à la garde civile pour rétablir l'ordre. Un ouvrier a été tué et 8 ont été blessés.

Madrid, 12 décembre.
Dans la région de Salamanque, les grévistes ont abattu des poteaux télégraphiques. Quelques bagarres se sont produites. Plusieurs magasins ont été pillés.

Dans la région minière d'Oviedo, une vingtaine de cartouches de dynamite ont fait explosion, détruisant complètement un plan incliné servant au transport du charbon et toutes les installations extérieures d'une mine. A Gijon, plusieurs explosions se sont produites. La police a procédé à plusieurs arrestations. De grandes quantités d'explosifs ont été saisies.

Ciudad-Réal, 13 décembre.
Des faits graves se sont produits dans le village de Castella de Santiago, où il y aurait eu deux ou trois tués.

Le désarmement

Berlin, 12 décembre.
La *Deutsche Allgemeine Zeitung* conseille de ne pas considérer la formule de Genève comme une victoire. M. von Neurath ne rapporte qu'une traite sur l'avenir.

Le *Lokalanzeiger* se demande si une plus longue résistance n'aurait pas permis à la délégation allemande d'obtenir davantage et surtout qu'aucune liaison ne soit établie entre l'égalité de droit et la sécurité.

Le *Berliner Boersenkurier* écrit que la paix a gagné une bataille.

L'*Angriff* estime que le compromis intervenu ne vaut rien. On a cherché à donner quelques satisfactions platoniques au Reich.

Les chômeurs américains



Un cortège de chômeurs américains avec des écriteaux, réclamant du pain et des vêtements.

NOUVELLE DÉMISSION DU CABINET BELGE

Bruxelles, 13 décembre.
A l'issue d'une réunion tenue dans le cabinet du premier-ministre, à laquelle assistaient le président du Conseil, les ministres catholiques et les chefs de la droite, une personnalité a déclaré que le gouvernement remettrait vraisemblablement sa démission au roi cet après-midi.

M. de Broqueville, président du Conseil, a été reçu par le roi.

Le roi d'Arabie a des difficultés

Jérusalem, 12 décembre.
Des rapports qui ne sont pas encore confirmés ne cessent de parvenir à Jérusalem, annonçant une révolte contre le roi Ibn Séoud dans l'Etat d'Asir (Arabie). Les troupes du roi auraient occupé Jizan, puis auraient été attaquées et défaites par le chef rebelle Abd-el-Wahed-el-Idrisi.

LES AFFAIRES DE MANDCHOURIE

Tokio, 12 décembre.
Une dépêche officielle du chargé d'affaires du Japon à Moscou annonce que le gouvernement soviétique a pris la décision d'interner pendant un certain temps le général Sou Ping Ouen et ses 3000 soldats dans le camp militaire de Tomsk. On dit que Sou Ping Ouen n'a plus d'argent pour continuer son voyage.

Une définition du communisme

On nous écrit :
Dans une remarquable *Histoire de la III^e République*, dont le premier tome (elle en comptera deux) vient de paraître à la Librairie de France, et qui a pour collaborateurs des écrivains connus, appartenant à tous les partis, nous lisons dans la préface sous la signature de M. Jean Héritier : « Nous avons tenu à ce que toutes les nuances de l'esprit public y fussent représentées, préférant le risque de quelques contradictions de détail à celui de l'esprit de parti... Le communisme seul a été exclu, parce qu'il n'est point une opinion politique. Il est une entreprise de destruction, menée, pour le compte de l'impérialisme russo-bolchéviste, par des criminels de droit commun, aussi étrangers à la science qu'à l'honneur et à la simple honnêteté. »

AVIATION

Le retour de l'aviatrice Mollison

L'aviatrice Mollison-Johnson, qui réalisa le raid Londres-Le Cap en 4 jours 6 heures, battant le record de son mari, a quitté, dimanche matin, à 5 heures, l'aérodrome du Cap, pour effectuer son vol de retour vers l'Angleterre.

Elle suivra le même itinéraire que lors de son voyage aller et survolera de nouveau le Sahara. L'aviatrice a choisi une période de pleine lune, de manière à faciliter ses étapes de nuit.

Le record de vitesse

Le *Daily Telegraph* écrit que le record de vitesse de 407 milles et demi à l'heure établi par le lieutenant aviateur Stainforth est en danger d'être battu. « Un hydravion italien, déclare ce journal, a, ces jours-ci, atteint, au-dessus du lac de Garde, la vitesse de 720 kilomètres (450 milles), en deux occasions au moins. Le pilote qui a réussi cette performance est, paraît-il, le lieutenant Agello. Il pilotait un monoplane muni de deux moteurs développant une puissance de 550 CV. L'Italie a déjà fait et est encore en train de faire de grands sacrifices pour s'attribuer le record de vitesse en hydravion. »

Essais d'avions très légers en Angleterre

On vient d'essayer, en Angleterre, des avions très légers munis de moteurs de motocyclette qui ne consomment pas plus de 3 litres et demi aux 100 km. Le décollage a été assez difficile, mais une fois en vol, ces appareils se montrent très maniables. Ces petits avions, des mono-plans, font du 56 à l'heure en croisière et atteignent 83 km. à plein gaz.

Echos de partout

L'ILE DES MISANTHROPES

Un certain M. Wright, Américain, a demandé au gouvernement espagnol de lui vendre la petite île de Cabrera, dans les Baléares. Elle n'a que cinq kilomètres de long et est habitée par quelques pêcheurs.

Il se propose d'exproprier les habitants et de transformer l'île en une retraite pour riches misanthropes, qui ne pourront dépasser le nombre de vingt.

Chacun d'eux aura à sa disposition une petite maison munie de tout le confort et complètement séparée des autres.

Aucun des « colons » ne pourra visiter ses voisins sans y être invité. Tous les instruments de musique seront interdits dans l'île, aussi bien que les chiens, les chats, les perroquets et les femmes.

Une cuisine centrale fournira la nourriture aux pensionnaires de l'île.

Il paraît que les demandes sont déjà nombreuses.

MOT DE LA FIN

Le médecin à son client :
— Vous n'avez aucune maladie particulière. C'est un état général à surveiller. Faites de l'exercice ; il faut marcher une heure le matin, une heure le soir. Evitez surtout le chaud et le froid, le soleil et la poussière, la pluie et l'humidité.

— Alors, je ne pourrai sortir que lorsqu'il ne fera aucun temps.

La session fédérale

Conseil national

Le budget

Le Conseil national a repris, hier soir lundi, le budget de la Confédération, au Département politique.

M. Schmid (Argovie), socialiste, fait rapport. M. Scherrer (Bâle-Ville), radical, a proposé de porter de 2000 à 5100 francs la subvention du groupe suisse de l'Union interparlementaire.

M. Reinhard (Berne), socialiste, a proposé de réduire de 138,000 à 110,000 fr. le crédit aux représentants et commissaires fédéraux et de 560,000 à 450,000 fr. le crédit à la Société des nations. Il a critiqué la conférence du désarmement qui n'a abouti à aucun résultat pratique.

M. Haeblerlin (Zurich), radical, a proposé de rétablir à 1000 fr. la subvention au Bureau international de la paix.

M. Motta, chef du Département politique, a estimé que c'est une bagatelle de verser 800 ou 1000 fr. au Bureau de la paix. Cette diminution de 200 fr. n'entre pas en ligne de compte.

La subvention à l'Union interparlementaire concerne davantage le parlement que le Conseil fédéral.

Nous sommes obligés de verser notre quote-part de 560,000 fr. à la Société des nations. Il est inutile de faire ici des manifestations stériles. L'influence de la Société des nations a été jusqu'ici une influence modératrice en Extrême-Orient. Il faut se garder de prétendre que rien n'a été fait. M. Reinhard simplifie par trop les questions.

M. Reinhard (Berne), socialiste, proteste qu'il se sentait personnellement offensé par le discours de M. Motta.

M. Schmid (Argovie), socialiste, se joint à la protestation de M. Reinhard.

Le président a prié M. Schmid de s'abstenir de faire la critique de tous les conseillers fédéraux et de s'en tenir à la question. M. Schmid répliqua aigrement.

Le président lui répond que ce n'était pas de lui qu'il avait à prendre des leçons d'objectivité. (*Bravos.*)

M. Grosperrière (Berne), socialiste, a appuyé la proposition Haeblerlin.

La proposition de M. Scherer (Bâle) sur l'augmentation de la subvention au groupe suisse de l'Union interparlementaire a été repoussée. La proposition Reinhard de réduire le poste pour les représentants fédéraux a été repoussée. Celle du même député au sujet des dépenses de la Société des nations a été également repoussée. La proposition de M. Haeblerlin de rétablir la subvention au Bureau international de la paix a été repoussée par 58 voix contre 52.

La discussion a été interrompue et la séance levée à 7 h. 40.

Les morts



Mgr F.E.H. professeur et bibliothécaire de l'ancien monastère de Saint-Gall.

Le musicien Plomb

On annonce le décès de M. Henri Plomb, violoncelliste, membre de l'Orchestre symphonique de Lausanne.

Contre la propagande révolutionnaire

On mande de Berne au *Journal de Genève* : La question de la propagande révolutionnaire a fait le principal objet de la séance, fort longue, que le Conseil fédéral a tenue lundi matin. Elle sera discutée jeudi prochain au Conseil national à propos du « postulat » Reinhard sur les émeutes de Genève, de l'interpellation Rosselet sur les « mesures liberticides » que méditerait le Conseil fédéral et de deux interpellations bourgeoises dont les auteurs, MM. Rochat et Joss, réclament la répression efficace des menées révolutionnaires.

Le Conseil fédéral a chargé M. Minger de donner à la Chambre les explications sollicitées sur l'intervention militaire à Genève, tandis que M. Haeblerlin exposera le côté juridique des questions soulevées par les interpellateurs ; il s'expliquera aussi sans doute sur les mesures qu'on envisage au Conseil fédéral pour assurer l'ordre public, répondant ainsi d'avance à une motion qui sera déposée, dit-on, par les groupes bourgeois en faveur d'une action énergique et immédiate contre la propagande révolutionnaire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Mgr Mariétan

L'état de Mgr Mariétan, évêque titulaire d'Agathopolis, est stationnaire.

FRIBOURG

Cercle paroissial de Saint-Pierre

On nous écrit :

Les paroissiens de Saint-Pierre avaient, le 30 novembre dernier, la bonne fortune d'entendre leur vénéré pasteur, M. le chanoine Zurkinden, leur parler de l'attitude du catholique à l'armée et du rôle de l'aumônier militaire. Nul n'était plus qualifié que le conférencier pour traiter un pareil sujet, puisque, aussi bien, il est, depuis 25 ans, l'aumônier aimé du bataillon 17 et que ses services éminents recevaient, pas plus tard que cet automne, la consécration d'une citation officielle à l'ordre du jour de l'armée.

Dans ce langage direct et sans recherche qui est le sien, M. le capitaine Zurkinden fixa en traits rapides le caractère du catholique à l'armée. Un catholique, dit-il en substance, l'est partout, et si, au service, d'aucuns se figurent que l'uniforme leur confère une sorte d'anonymat derrière lequel s'abolissent les responsabilités, un catholique ne saurait faire de différence entre sa vie privée et sa vie sous l'uniforme militaire. Bien plus : parce qu'il est catholique, le soldat conscient de son devoir sera meilleur soldat et meilleur camarade que les autres. Passant ensuite à ses souvenirs d'aumônier, M. le capitaine Zurkinden évoqua avec verve et émotion les épisodes tour à tour amusants, graves et même tragiques qui parsèment une activité de vingt-cinq ans, dans lesquels il faut comprendre quatre années de guerre et d'épreuves. Il nous est impossible de suivre le conférencier dans toutes les péripéties qu'il fit succéder sous nos yeux. Qu'il nous suffise de mentionner, comme particulièrement émouvantes, celle de son infatigable et périlleuse activité au chevet des militaires durant la grande épidémie de grippe, s'offrant volontairement pour suppléer aux activités qui défilaient.

Refusant pour lui le bénéfice de l'estime que de tels états de service peuvent légitimement lui assurer, M. le capitaine-aumônier Zurkinden ne voulut accorder à sa démonstration d'autre portée que celle d'une mise en valeur du rôle extrêmement important de l'aumônier militaire, qu'on a trop souvent tendance à mésestimer. De longs applaudissements lui prouvèrent que, en ceci, comme en d'autres choses qu'il n'avait pas du tout recherchées, il avait parfaitement réussi.

Revenant dans le cadre de la grande enquête du Cercle de Saint-Pierre sur la guerre, ce magnifique exposé avait été précédé du travail d'un membre sur : *Le soldat, homme d'honneur ou esclave ?* dans lequel on s'efforça de démontrer que l'esclavage — puis que l'esclavage il y a — est plutôt du côté de ceux qui sont victimes des sophismes et des utopies que du côté de ceux qu'une saine clairvoyance fait partisans de l'ordre et des moyens de l'assurer.

Comme une trêve de Dieu au milieu des combats... d'idées, les travaux du Cercle d'études furent interrompus, la semaine dernière, par une grande retraite prêchée à tous les hommes et jeunes gens de la paroisse, par l'admirable apôtre qu'est le R. Père Schaff, dominicain, prieur du couvent de Strassbourg. Tous ceux qui auront eu le bonheur de suivre ces instructions ramassées, sobres, visant aux grandes synthèses et aux grandes consignes (d'abord, parce que le temps pressait et ensuite parce que, si l'on a bien saisi l'esprit d'un principe, on est mieux à même d'en déduire par soi seul les principales applications), tous ceux-ci, dis-je, se souviendront longtemps du moins à la figure énergique, où passait fréquemment cependant des éclairs d'une grande bonté, figure qui nous rappelait quelquefois d'une façon étonnante (je ne suis pas le seul à en avoir fait l'observation) celui dont tout Fribourg déplore la perte et qu'on ne nommera plus désormais que du nom de Frère Nicolas.

Ils se souviendront longtemps, les paroissiens de Saint-Pierre, de l'homme qui les mit, de façon si incisive, en face de leurs responsabilités, qui les poussa à l'action — à l'action catholique telle que la veut le Pape —, atteignant par le seul effet de sa conviction et de sa rare éloquence à un pathétique intense.

Le R. Père Schaff est d'ailleurs le contraire de l'homme qui professe que, pour être un saint, il faut être triste. Il le prouva bien en assistant à la petite soirée-loto que le Cercle organisa, jeudi dernier, pour consolider tant soit peu ses finances, et au cours de laquelle fut représenté l'amusant acte de Labiche : *Un monsieur qui prend la mouche*. Ce Monsieur (M. A. Magnin), entouré d'excellents partenaires, montra une verve éblouissante qui dut réconcilier avec l'auteur les adversaires du vaudeville. Mlle Fasel fut une fiancée charmante et réservée à souhait, et M. Steinauer un père burlesque et intéressé tel qu'il se devait. Les autres acteurs se montrèrent à la hauteur de leur rôle.

Et maintenant, une dernière séance sur la guerre montrera, demain, mercredi, 14 décembre, ce qu'il faut penser du problème de la paix et de celui du désarmement. Les rapporteurs, MM. Félix Dousse, Andrist et Joseph Bonnabry, sont de ceux avec qui on ne perd pas son temps. Et ne serait-ce que l'importance des questions mises en discussions, on espère que tous les habitués et le plus possible de nouveaux viendront, le 14 décembre, terminer en beauté une enquête sur un sujet qui, de par ses répercussions sociales, ne peut laisser personne indifférent.

Mères chrétiennes de Saint-Pierre

La réunion mensuelle des mères de famille de la paroisse de Saint-Pierre aura lieu aujourd'hui, mardi, à 2 h. 1/2, à la salle paroissiale. Elle sera suivie de la bénédiction du Saint Sacrement.

Une conférence

de M. le conseiller d'Etat Escher

On nous écrit :

C'est devant un auditoire nombreux et choisi que M. Joseph Escher, conseiller d'Etat à Sion et ancien conseiller national, a parlé dimanche dernier, dans la grande salle de l'hôtel Terminus, à Fribourg, de *La lutte contre le mouvement des Sans-Dieu*. Cette conférence, faite en allemand, avait été organisée par les sociétés universitaires *Alemannia, Fryburgia et Leonina*, toutes sections de la Société des Etudiants suisses.

M. Escher a présenté une étude richement et solidement documentée. Après avoir dépeint l'épouvantable situation en Russie soviétique, il a montré que les véritables origines de ce mouvement dangereux et honteux entre tous devaient être cherchées en Europe occidentale. C'est le libéralisme tel qu'il s'est développé depuis la Révolution française jusqu'à nos jours, qui, en ignorant systématiquement Dieu, a préparé le terrain au marxisme. Ce dernier, ayant trouvé sa forme concrète dans le bolchévisme, a placé l'athéisme militant au centre de son programme. Avec un zèle vraiment diabolique, les disciples de Marx ont mis en pratique cet enseignement de leur sinistre maître : « La notion même de Dieu doit être exterminée, parce qu'elle constitue la source de notre misère ».

Il serait erroné de croire que le mouvement des Sans-Dieu est limité à la Russie. Le conférencier a, sur ce point, fait un exposé qui a laissé entrevoir le danger comme universel et imminent. Le bolchévisme dit intellectuel — ce que l'Allemand appelle *Kultur-bolschewismus* — se propage tel une maladie contagieuse et multiplie tous les jours ses victimes. Dans notre pays, il est servi à souhait par la Fédération suisse de la libre pensée.

L'Eglise catholique semble seule avoir mesuré toute l'étendue du péril qui menace notre pauvre vieille civilisation européenne, car partout ailleurs on rencontre à l'égard des Sans Dieu de l'indifférence, de la tolérance, voire une connivence gravement coupable. Ce n'est pas pour rien qu'un auteur qui n'est pourtant pas catholique a écrit : « L'ultime combat se livrera entre Rome et Moscou ».

C'est à cette lutte inexorable que le distingué magistrat, dans une péroraison d'une haute envolée et d'un esprit chrétien pénétrant, a invité les étudiants de l'université de Fribourg. En des termes bien sentis, il leur a fait voir la situation privilégiée dont ils bénéficient, puis indiqué ce que, en revanche, la Suisse et le monde catholique attendent d'eux.

Les magnifiques paroles de M. Escher, saluées par de longs applaudissements, ont fait sur l'assistance une impression profonde ; elles constituent pour nos étudiants à la fois un avertissement sérieux et un précieux encouragement.

Un Van Dyck à Fribourg

On nous écrit :

Depuis quelques jours, on peut admirer à Fribourg, dans l'atelier de M. Robert, artiste-peintre, une toile authentique de Van Dyck représentant une *Madeleine repentante*.

Cette œuvre est d'une facture puissante et fluide ; les tonalités chaudes et ardentes des chairs alternent avec les ombres transparentes et azurées ; les draperies d'un rouge-brun opulent ; enfin l'expression mystérieuse et réaliste tout ensemble, d'un charme romantique, la somptueuse symphonie des couleurs sont les caractéristiques les plus frappantes de cette toile.

Cette magistrale peinture de Van Dyck, authentique, date de la période italienne de ce maître, qui l'exécuta vers les années 1624 à 1630, lors de ses voyages en Italie.

Ce beau tableau exposé à Fribourg a été exécuté lors du séjour de Van Dyck à Palerme et provient de la collection de la famille Dominici, de Palerme ; il est actuellement propriété de la famille Pessina.

La galerie royale de Schleissheim, près Munich, possède une copie de la *Madeleine repentante*.

Nous recommandons vivement aux amateurs d'art d'aller contempler ce chef-d'œuvre de Van Dyck. F.-L. Ritter, prof., art.-peintre.

Chez nos artisans

On nous écrit :

L'Union gruyérienne des arts et métiers a tenu dimanche son assemblée générale à Vuipens où l'accueil le plus cordial lui avait été ménagé. Sous la direction de M. Bochud, président, elle compta une quarantaine de membres présents.

Après lecture du procès-verbal, le président donna connaissance d'un excellent rapport administratif. Puis la principale question à l'ordre du jour, la création d'une association de cautionnements pour les artisans fribourgeois fit l'objet d'une discussion des plus approfondies. Cette association sera absolument indépendante de l'organisation professionnelle proprement dite ; elle aura pour but d'aider par des cautionnements divers les artisans et commerçants fribourgeois et de prêter aussi son concours en leur donnant toutes directions utiles pour la tenue de leur comptabilité.

Le président exposa le projet dans ses grandes lignes, relevant tout particulièrement les méfaits du cautionnement privé, du défaut ou de l'insuffisance de la comptabilité, du calcul des prix de revient, du manque de solidarité et de compréhension mutuelle.

M. Roggo, secrétaire cantonal, répondit avec autant d'esprit que d'aisance aux objections soulevées.

Puis l'assemblée décida avec enthousiasme la nouvelle organisation et souscrivit immédiatement un certain nombre de parts sociales.

Mais elle s'entre tint aussi d'autres questions, en particulier de celle des sous-missions et des adjudications de travaux, anciennes mais tou-

jours épineuses, pour lesquelles on souhaite le plus tôt possible une solution légale et équitable. Plusieurs vœux furent émis, demandant que justice soit rendue à chacun selon ses capacités et ses connaissances. Quelques nouveaux membres vinrent augmenter l'effectif de la société.

Pour l'université de Fribourg

M. Dollfus, à l'occasion de son élection à la présidence du Conseil national, vient de faire don d'une somme de 1000 francs en faveur de l'Association des amis de l'Université, en souvenir de son ami M. Perrier.

Dans le corps enseignant glânois

On nous écrit :

Le corps enseignant glânois a eu la semaine dernière sa conférence générale d'automne à Romont. Elle fut présidée par M. Crausaz, inspecteur scolaire. M. Bondallaz, préfet, a honoré l'assemblée de sa présence.

M. Crausaz a tout particulièrement insisté sur le rôle éducatif de l'instituteur. Il a rappelé aux maîtres la prudence et la réserve dans l'emploi des moyens disciplinaires. Il les a conviés à s'intéresser d'une façon toute particulière aux élèves anormaux qui trop de parents, sous prétexte de fausse tendresse, soustraient à l'action des établissements créés spécialement pour l'éducation de cette classe de déshérités.

L'échec subi par quelques candidats lors des dernières épreuves du renouvellement des brevets a fourni à M. Crausaz l'occasion d'inviter les maîtres à parfaire leur instruction en tirant parti de l'offre très aimable de M. Castella, directeur de la bibliothèque cantonale, qui consiste dans l'organisation de dépôts de livres fort intéressants et très instructifs. L'instituteur doit être avant tout un homme d'étude et de travail.

La Glâne occupe le 1^{er} rang en tant que district et arrondissement dans le tableau de classification des examens des recrutables de 1932. M. l'inspecteur en attribue l'honneur et le mérite aux membres du corps enseignant, qu'il a félicités et qu'il a encouragés chaudement. Les examens de gymnastique des recrutables de 1932 sont, pour le canton, inférieurs à ceux qui ont été obtenus en 1931. A l'avenir, cinq heures seront consacrées à l'enseignement de la gymnastique dans les cours complémentaires. M. Gaille, professeur et expert cantonal des recrutables, a confectionné une collection de croquis à l'usage des cours de perfectionnement.

M. le préfet Bondallaz, se plut à relever les mérites du corps enseignant glânois à l'adresse duquel il n'eut aucune plainte à formuler. Il rappela tout d'abord, en termes élevés, le souvenir de M. Perrier et releva ses mérites et son dévouement à l'égard du corps enseignant fribourgeois. Il attirera l'attention des éducateurs sur la tendance qui commence à s'implanter jusque dans nos populations campagnardes, aujourd'hui : le refus de l'obéissance. On entend émettre à ce sujet des théories parfois effarantes ; il y a des attitudes susceptibles d'inquiéter les autorités. M. le préfet fit un appel vibrant à la collaboration des membres du corps enseignant en vue de maintenir intactes les traditions de loyauté et de civisme de nos populations glânoises.

Faisant une brève incursion dans le domaine administratif cantonal, M. Bondallaz releva les mérites et les capacités du futur directeur de l'Instruction publique.

M. l'inspecteur scolaire, après avoir remercié chaleureusement M. le préfet, donna lecture de quelques fragments de son intéressant rapport sur la tenue des cours complémentaires.

Après cette laborieuse séance, les participants se sont réunis au Lion-d'Or pour partager le verre de l'amitié.

Asile de l'Auge

Les traditionnelles représentations de Noël de l'Asile de l'Auge auront lieu, jeudi, 15 et dimanche, 18 décembre, à 4 h. de l'après-midi, dans la grande salle de la Maison ouvrière, à la Lenda.

Comme toujours, les petits acteurs ont mis tous leurs soins à la préparation des productions et c'est avec leur naïveté habituelle qu'ils chanteront Noël et qu'ils charmeront l'auditoire par des rondes gracieuses et des saynètes amusantes.

Nul doute qu'un public nombreux ira applaudir les petits acteurs, et contribuer ainsi à une œuvre charitable.

De nombreux bambins ont besoin de vêtements chauds que petit Noël doit leur apporter grâce à la générosité des bienfaiteurs de l'enfance.

Les dons sont reçus avec reconnaissance à la cure de Saint-Maurice, chez les Sœurs thédo-siennes, à la Lenda, et à la boulangerie Schönenberger, rue des Bouchers.

Touring-Club suisse

M. Robert Imhof, de Lausanne, fera vendredi, 16 décembre, au Cercle Saint-Pierre (aux Grand-places), une conférence avec projections intitulée *Le Sahara et au Hoggar sur une quatre-roues*. M. Imhof, par la parole et sur l'écran, fera revivre un voyage intéressant et pittoresque qu'il a effectué en janvier et février derniers. Rencontre avec la troupe du metteur en scène de *L'Atlantide*, Pabst ; recherche de l'aviateur Réginski perdu dans le désert, mirages, tempêtes de sable (dont une, artificielle, pour les besoins d'un film), que faut-il de plus pour réunir nombreux, vendredi, les membres de la section fribourgeoise du Touring-Club suisse ?

Nos hôtels

L'hôtel Terminus a été vendu par M. Gorini à un consortium formé de MM. Dénervaud et Schaller, architectes, et Antiglio, entrepreneur.

Un deuil chez les R. Pères Cordeliers

Nous apprenons la mort du R. Père Albert Kapper, du couvent des Cordeliers. Le Père Albert a succombé, à l'âge de soixante-dix ans, à une longue maladie. Il avait été, pendant un bon nombre d'années, professeur de classe à la section allemande du Collège. Il revêtit aussi la charge de gardien de son couvent. C'était un religieux universellement estimé pour sa piété, sa science et sa bonté.

Renversé par une automobile

Hier soir lundi, vers 9 h. 1/2, à Belfaux, M. Alphonse Piller, chef forestier, a été atteint et renversé par l'automobile de M. Eichenberger, vétérinaire. Il a été blessé au visage et à la poitrine ; il a eu, en outre, plusieurs côtes fracturées. Appelé à donner ses soins au blessé, M. le docteur Mændly l'a conduit à l'hôpital cantonal.

La Noël des enfants du préventorium de Pringy

On nous prie d'insérer :

Dans quelques jours, nous célébrerons la belle fête de Noël, cette fête qui épanouit tous les cœurs et les rend plus particulièrement accessibles aux requêtes qu'on peut leur présenter.

Aujourd'hui, c'est en faveur des enfants du préventorium de Pringy que nous venons solliciter la générosité des lecteurs de la *Liberté*, avec le ferme espoir que l'appel que nous leur adressons sera entendu.

A Pringy, il y a une vingtaine de fillettes et de garçons qui espèrent que Noël leur apportera non seulement quelques friandises, mais aussi des vêtements chauds, dont ils ont grand besoin.

Que la fête de Noël soit aussi pour eux un jour de joie sereine et qu'ils oublient, ce jour-là, qu'ils n'ont pas, comme les enfants bien portants, le privilège de la santé et la douceur de passer cette fête en famille. C'est en vous, généreux lecteurs de la *Liberté*, qu'ils se confient et c'est vous, certainement, qui leur procurerez une joyeuse fête de Noël. Que les enfants qui jouissent d'une bonne santé pensent aux petits malades de Pringy, qu'ils fassent un généreux sacrifice en leur faveur.

Les biscuits, oranges et autres friandises, ainsi que les vêtements chauds, seront reçus avec la plus vive reconnaissance.

Nos éleveurs d'oiseaux

Dimanche passé, à l'exposition nationale suisse d'oiseaux chanteurs et d'agrément, etc., et du matériel pour la protection des oiseaux, qui a eu lieu à Berne, quelques membres de la Société des amis des oiseaux de Fribourg, ont remporté un beau succès.

M. Henri Emmenegger a obtenu le prix de championnat pour sa collection individuelle de métis chardonnerets, classée par 365 points.

M. Auguste Stucky, a obtenu un 1^{er} prix pour sa collection individuelle de canaris blancs, classée par 320 points.

M. Joseph Linat a obtenu un 1^{er} prix pour sa collection individuelle de canaris du Harz, classée par 291 points.

M. Fritz Zimmermann a également obtenu un 2^{me} prix pour sa collection individuelle de canaris du Harz, classée par 258 points.

Le résultat est d'autant plus remarquable que ces membres ont exposé des sujets de leur propre élevage et se sont trouvés en présence d'une forte concurrence.

Rapport sur les concours des balcons et fenêtres fleuris en 1932

Ces concours, organisés par la Société d'horticulture, prennent une extension réjouissante. Ainsi, de 27 qu'il était au début de ces concours, le nombre des participants a passé à 62 en 1932.

Les experts ont constaté que la majeure partie des balcons et fenêtres étaient garnis avec beaucoup de goût. Aussi le jury ne peut-il que féliciter et encourager les exposants pour le décor de leurs maisons. Il espère, en outre, que le nombre des participants ira en croissant et souhaite qu'ainsi la ville s'embellisse de plus en plus.

Voici la liste des lauréats de 1932 : M. Ed. Hofmann, Charmettes, Péroles (18 p.). M. Jos. Galley, rue de l'Industrie (18 p.). Mme Tâche, Champ des Gibles (18 p.). Mme Emery, rue Geiler (17 p.). Mme Berchier, route Fonderie (13 p.). Mme Overney, Péroles (10 p.).

Mme Guster, Gambach (17 p.). Mme Rosine Buchs, Vignettaz (16 p.). Mme Bertha Dévaud, avenue Midi (16 p.). Mme Vaucher-Dafflon, Progrès (14 p.). Mme Vogt, Progrès (13 p.). Mme A. Thomet, C. F. F., Vignettaz (13 p.). Mme Sophie Lauper, route de Bertigny (13 p.). Mme Gaudard, facteur, Vignettaz (11 p.). M. Paul Koller, avenue Gambach (11 p.). Mme Jeanne Brunisholz, Vignettaz (10 p.). M. Antoine Boffi, E. E. F., avenue de la Gare (20 p.). Banque populaire suisse (19 p.).

Mme Huentobler, rue de Lausanne (20 p.). Mme Lombriser, avenue Weck-Reynold (20 p.). M. Guillaume, rue de Morat (18 p.). Mme Neuhaus-Portmann, Pont-Suspendu (18 p.). M. E. Vatter, Pont-Suspendu (18 p.). Mme Lang, Miséricorde (18 p.). Mme A. Despont, Pont-Suspendu (17 p.). Mme Harri, avenue Montebach (17 p.). Mme veuve Vuillemin, rue de Morat (17 p.). M. Roll, laitier, rue des Alpes (17 p.). Mme Bertha Piantino, Schenberg (16 p.). Mlle H. Gougler, Pont-Suspendu (16 p.). Mme Equey, rue des Alpes (15 p.). Mme Maradan, rue des Alpes (15 p.). Mme Chassot, Schenberg (14 p.). Mme Lehmann-Zeiser, rue de Lausanne (13 p.). Mme G. Wylar, Pont-Suspendu (13 p.). Mme Justine Droux, Pont-Suspendu (12 p.). Mlle Ackermann, Grandrue (10 p.).

Mme Renz, Neuveville (20 p.). Mme S. Mauritia, Schenberg (19 p.). Mme K. Brulhardt, Planché supérieure (19 p.). Mme veuve Ihrin-

Mme Riesenmeyer, Samaritaine (17 p.) ; Mlle Lentner, Samaritaine (17 p.). Mlle Bornet, Samaritaine (14 p.). Mlle Anne Keller, Samaritaine (13 p.). Mme veuve Bavaud, Lenda (11 p.).

ger, Planché inférieure (18 p.). Mme Ph. Schaller, Planché inférieure (18 p.). Mme A. Clément, Schild (16 p.). Mme A. Macherel, Planché supérieure (16 p.). Mme M. Brugger, Planché supérieure (15 p.). Mme veuve Gendry, Neuveville (15 p.). M. Bourqui, Neuveville (15 p.). Mme R. Bulliard, Planché supérieure (14 p.). Mme C. Aebischer, Neuveville (13 p.). Mme L. Muller, Planché supérieure (13 p.). Mme veuve Gougler, Planché supérieure (12 p.). Mme R. Rössly, Planché supérieure (12 p.). Mme L. Bertschy, Neuveville (11 p.). M. J. Ober-son, Neuveville (10 p.). M. N. Bariswyl, Neuveville (10 p.).

Les nouveaux abattoirs de Romont

On nous écrit :

La ville de Romont vient d'être dotée d'un nouvel abattoir. Durant plusieurs années, la question avait été discutée et différentes solutions avaient été envisagées, en particulier la réfection des anciens locaux, très défectueux et très malheureusement situés en pleine ville. Mais on dut se rendre compte que, seule, la construction d'un bâtiment neuf résoudrait réellement la question. Après plusieurs tâtonnements, on choisit un emplacement situé à l'est de la cité, sur la propriété de M. Edmond Clément, au pied des remparts. Cet endroit est dans une excellente orientation, à proximité immédiate de la ville, au bord de la route cantonale et pourtant un peu à l'écart, comme il convient pour ce genre de bâtiments.

La commission spéciale nommée au sein de l'autorité communale, présidée par M. l'avocat Savoy, directeur des Travaux publics, étudia mûrement les plans élaborés par M. l'architecte Dumas, qui vient de remporter ici un nouveau succès, dans un genre de construction qui aurait pu lui paraître étranger. La commission s'adjoint le chef de la maison Riniker, à Aarau, spécialisée dans l'aménagement des abattoirs et des boucheries. C'est à cette maison que fut confiée l'exécution de toute l'installation mécanique.

Les abattoirs de Romont sont achevés. La reconnaissance officielle en a eu lieu samedi, 10 décembre, en présence de M. Wicky, vétérinaire cantonal, délégué par le Département de la police, de M. le préfet Bondallaz, du conseil communal, de l'architecte Dumas, de M. Riniker et des principaux entrepreneurs intéressés à l'entreprise.

On peut affirmer que la commune de Romont a trouvé la solution idéale pour la construction d'un bâtiment pratique, simple, sans luxe inutile, bien aménagé, avec les installations les plus modernes. Cet abattoir — c'est l'avis des experts, — peut servir de modèle. Et, si l'on songe que le coût total de l'entreprise n'atteindra pas 60,000 fr., somme dont il faut encore défalquer le prix de vente de l'ancien bâtiment, on conviendra qu'il faut féliciter sans réserve les autorités communales romontoises d'un progrès notoire réalisé à si bon compte, surtout dans les circonstances actuelles. L'abattoir, tout en béton armé, comprend une salle d'abattage pour le gros bétail, une réserve frigorifique où les gros quartiers de viande sont transportés sur rail automatiquement, une salle d'abattage pour les pores, une triperie, un local de vente pour la viande conditionnellement propre à la consommation, le bureau de l'inspecteur, les étables, les installations sanitaires et de désinfection, etc. Les salles sont revêtues de catelles claires. L'eau, l'air et la lumière circulent à foison.

Les localités, même importantes, qui songent elles-mêmes à construire des abattoirs neufs, ont désormais sous les yeux un modèle pratique et bon marché, dont elles peuvent s'inspirer utilement.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société fédérale de gymnastique Fribourg-Ancienne, sous-section des pupilles. — Ce soir, mardi, 13 décembre, rendez-vous, salle de gymnastique de la Motzaz, à 6 h. Distribution des cornets de Saint-Nicolas. Reprise des leçons, le 10 janvier.

Club alpin suisse, section Moléson. — Demain soir, mercredi, à 8 h. 1/2, au local : séance, projections et ciné Pathé par M. Georges Hogg : *Semaine d'alpinisme hivernal, Britannia*. L'organisation des jeunes est cordialement invitée à y assister.

Un Conseil de Beauté

Pour garder la fraîcheur de votre visage, ou acquérir ce teint juvénile que chaque femme envie et que les hommes admirent, évitez l'emploi des crèmes inertes. Utilisez une crème active, saine, ni sèche, ni grasse, rigoureusement composée de produits de tous premiers choix, agréablement parfumée aux essences de fleurs naturelles, vieillies, coûteuses et rares.

Vous n'avez pas le choix, Madame? adoptez la

CRÈME SIMON

BIEN OBSERVER SON MODE D'EMPLOI

Le disparu de l'ascenseur

par Léon GROG

Tortoran se laissa tomber dans un vaste fauteuil en cuir et murmura :

— Je suis perdu... Marteau le sardonique est allé montrer au patron ce qu'il appelle sans doute « un tissu d'absurdités ». On va me congédier brutalement.

— Arnould ! cria le chef des informations.

Le gardien de bureau qui avait tout à l'heure interpellé Tortoran se précipita...

— Montez donc à la rédaction, continua Marteau. Vous trouverez dans la grande salle un nouveau rédacteur, un jeune. Vous l'amèneriez chez le patron... Il porte binocle et s'appelle... Cormoran... Sartoran... un nom dans ce genre-là, quoi !

La porte se referma.

Alfred, tout palpitant d'émotion, s'était levé... Arnould, s'adressant à lui, demanda :

— Vous connaissez ça, vous, un rédacteur qui s'appelle Romoran ?

— Tortoran, corrigea doucement l'interpellé... C'est moi...

— Eh bien, le patron vous demande...

— Je sais, j'ai entendu...

D'un pas incertain, le cœur battant, le jeune homme se dirigea vers le cabinet directorial...

— Attendez, je vais vous annoncer, dit Arnould.

Il pénétra le premier dans le bureau et

s'effaça pour laisser passer Alfred, en clamant une voix de stentor :

— Monsieur Carburan !

Alfred, la bouche sèche, la gorge serrée, s'inclina, non sans corriger de nouveau d'une voix rauque :

— Tortoran... c'est Tortoran que je m'appelle.

Devant un grand bureau américain, un homme d'une soixantaine d'années était assis. Il tenait à la main des feuilles de copie que le nouvel arrivant reconnut aussitôt pour celles qu'il venait de noircir.

Debout auprès de lui, Michaux et Marteau étaient silencieux. Ils souriaient et cela sembla de bon augure à Alfred.

Enfin, le patron parla :

— C'est vous, monsieur, dit-il, qui avez fait cet article ?

— Oui, monsieur le directeur...

— Dans quel journal avez-vous déjà travaillé ?

— Dans aucun, monsieur le directeur. Ce sont mes débuts...

— Fichtre !... Vous n'avez pas tort, Marteau, ce jeune homme est un véritable as du reportage... Laissez-le suivre toute cette affaire. Il s'en tirera bien mieux que qui que ce soit...

S'adressant de nouveau à Tortoran, il reprit :

— Vous allez continuer à vous occuper pour la Gazette de Paris, de ce drame ténébreux, où personne n'a encore réussi à faire la moindre lumière... A dater de ce jour, vous faites partie, définitivement, de la rédaction...

Alfred, éperdu de joie, se confondit en remerciements, qu'il renouvela, l'instant d'après dans la salle de rédaction, à l'égard de Mar-

teau, dont il appréciait maintenant l'excellent esprit dissimulé sous l'apparence de brusquerie et d'ironie.

— Allons ! allons ! répondit le chef des informations. Vous me remercirez demain... Ah !... n'oubliez pas... Dès le matin allez faire un tour rue d'Hauteville, dans la maison du « mystérieux ascenseur ». Et, maintenant, allez vous coucher. Il va être minuit.

— Et moi qui n'ai pas diné ! clama Tortoran, soudain ramené au sentiment des réalités.

Marteau répondit d'un ton doctoral :

— La première vertu d'un journaliste, c'est de savoir se passer de déjeuner ou de dîner... selon qu'il appartient à un journal du soir ou à un journal du matin...

VII

L'extraordinaire disparition du caissier Gardenois passionna immédiatement l'opinion. Ce fut le sujet de toutes les conversations. Les hypothèses les plus extravagantes furent émises sans qu'aucune parût satisfaisante.

A vrai dire, les journaux, à l'exception de la Gazette de Paris, étaient assez sobres de détails.

Du drame lui-même, on ne savait que le fait brutal : Célestin Gardenois, au vu de tous ses collègues de la maison Lambert, était bien monté dans l'ascenseur au rez-de-chaussée. L'appareil avait glissé dans sa cage où n'existait aucune issue, jusqu'au premier étage, où il était arrivé à vide, ainsi que le démontrait le témoignage de M. René Lambert lui-même.

Quant aux « à côté » de l'affaire, le seul Tortoran, grâce à sa conversation avec Lu-

ce, avait pu donner des renseignements inédits et complets. Cette circonstance lui avait valu, ainsi qu'on l'a vu, d'acquiescer immédiatement la renommée d'« as du reportage ».

Mais, après avoir savouré la joie de cette réussite, il avait connu, dès le lendemain, une inquiétude amère.

Lancé en plein reportage, tel un baigneur qui se jetterait à l'eau sans savoir nager, il avait eu le bonheur inouï de rencontrer la jeune Lucette qui l'avait sauvé du plus piteux et du plus certain des échecs.

Mais à présent qu'il était livré à lui-même, n'allait-il pas trahir la confiance de ses chefs ?

Fort heureusement, il avait toujours foi dans son étoile et son aventure de la veille l'avait encore plus profondément ancré dans cette croyance.

Aussi, en se dirigeant vers la rue d'Hauteville, murmurait-il pour se donner du courage :

— Le meilleur auxiliaire du reporter, c'est, à coup sûr, le hasard... Il est vrai qu'il est sans doute bon de l'aider un peu, mais je m'y emploierai de toutes mes forces !

En attendant, il avait mis à profit les conseils de Marteau et s'était levé de bonne heure...

Comme il passait devant le bureau de tabac qu'il fréquentait d'ordinaire, il s'entendit appeler doucement.

— Monsieur Tortoran !

Il se retourna et vit la buraliste qui, du seuil de sa porte, l'avait ainsi hélé.

C'était une femme un peu forte, plus proche de la cinquantaine que de la quarantaine, mais dont les joues étaient restées fraîches, les yeux vifs, les dents saines et les cheveux abondants.

Dans sa poitrine, battait un cœur sensible, que Tortoran, sans penser à mal, avait parfois troublé parce qu'il prenait un regard câlin et une voix douce, pour obtenir de temps à autre un paquet de tabac, malgré la crise qui sévissait alors avec une déplorable intensité.

— Eh ! bonjour, madame Pelamourgues, s'écria Tortoran avec un suave sourire.

— Il y a bien longtemps qu'on ne vous a vu chez nous, susurra la dame buraliste. Auriez-vous renoncé à fumer ?

— Nullement, répondit Tortoran. J'ai été seulement un peu souffrant...

En même temps, il songeait :

— C'est mon porte-monnaie, hélas ! qui était souffrant...

Mme Pelamourgues s'émut aussitôt.

— Ciel ! mon pauvre monsieur, j'imagine au moins que cela va mieux...

— Tout à fait mieux, merci...

— Et moi qui depuis plus d'un mois, vous gardais chaque semaine un paquet de tabac !

— Oh ! vous êtes vraiment trop bonne.

— J'en ai ainsi cinq paquets, qui vous sont destinés. Les voulez-vous ?

Le jeune homme se laissa tenter. Il avait de l'argent. L'occasion était unique.

(A suivre.)

Les personnes qui nous enverront des chèques voudront bien indiquer au verso s'il s'agit d'un nouveau abonnement ou d'un renouvellement.

TRIBUNAUX

Un bénéficiaire de la justice socialiste

Voici une affaire dont M. Graber ne soufflera mot.

Un certain Rudolf Gehri, cordonnier à Bienne, a été condamné pour faux et usage de faux, faillite frauduleuse et faillite à la légère, incitation au faux témoignage, à dix-huit mois de pénitencier et à cinq ans de privation des droits civiques.

Un complice, Hans Spahr-Ruefli, acheuveur, a été condamné pour faux et usage de faux, faux témoignage, incitation au faux témoignage dans plusieurs cas, et complicité dans une faillite frauduleuse, à seize mois de pénitencier et quatre ans de privation des droits civiques.

Un autre complice, Alfred Gehri, cafetier, a été reconnu coupable d'un faux, d'un faux témoignage, de la complicité dans une faillite frauduleuse et condamné à onze mois et vingt-cinq jours de maison de correction. Les droits civiques lui sont retirés pendant trois ans.

Un quatrième complice, Léo Gehri, a été condamné à la même peine et sa femme à trois mois de maison de correction, avec sursis pendant trois ans.

Un beau-frère de Gehri a été condamné à six mois de maison de correction. Sursis pendant trois ans ; privation des droits civiques pendant deux ans.

Une série d'autres accusés ont été condamnés à trois mois de maison de correction ou quarante-cinq jours de prison.

Les deux principaux condamnés ont été immédiatement mis en arrestation.

Voici la genèse de cette affaire :

L'accusé principal est un militant socialiste. Il fut candidat au conseil de ville de Bienne, président d'une société sportive ouvrière.

Après avoir suivi les écoles primaires de Worben, il apprit le métier de cordonnier. Il travailla chez un patron, puis, un jour, il eut l'idée de se mettre à son compte. Il ouvrit un magasin de chaussures.

Pour s'installer, ce commerçant avait besoin d'argent. Il avait trouvé 15,000 fr. à la caisse d'épargne de Madretsch, grâce à sept cautions. 5000 fr. avaient servi à payer une ancienne dette, 10,000 fr. payèrent l'installation.

Il ne fit pas ses affaires.

Voyant sa situation compromise, il eut une idée lumineuse :

— Je suis flambé, dit-il ; sauvons du moins les 15,000 fr. dus à la caisse d'épargne de Madretsch, afin de sauver mes amis et parents qui ont cautionné.

Ici intervint un avocat, socialiste également. Gehri lui demanda s'il pouvait vendre son fonds de commerce. « Oui, répondit le juriste, puisque vous n'êtes pas poursuivi. » Un contrat de vente s'établit par devant un notaire. C'est un ami du « commerçant » qui achetait, un horloger chômeur de Longeau. Le prix du fonds fut fixé à 28,845 francs.

Il s'agissait d'une vente fictive. L'ami de Longeau, après avoir hésité, s'était prêté à cette comédie pour sauver un camarade.

Ces 28,000 fr. théoriques, il fallait les employer avant que la faillite intervint.

Le vendeur prépara des quittances de sa main et, le 5 février 1930 — le lendemain de la vente fictive —, il se rendit chez son frère, qui tient un café :

— Signe-moi une quittance de 10,000 francs.

— Mais tu ne me dois pas autant !

— Ça ne fait rien.

Puis, le cordonnier alla chez sa mère, qui signa une quittance pour 6000 fr. Son frère Léo donna sa signature au bas d'une quittance de 4000 fr. Un beau-frère reconnut avoir reçu 8000 fr., etc.

Ainsi, les 28,000 fr. avaient servi à rembourser de prétendues dettes. Les poursuites pouvaient venir. Le cordonnier n'était plus que le gérant du magasin ! En réalité, il en était toujours propriétaire de fait. Quand vinrent les poursuites, il fit vider le magasin et transporter la marchandise à Longeau, chez le pseudo-acheteur du fonds.

En mai 1930, à la suite de plaintes de créanciers qui flairaient la faillite frauduleuse, le cordonnier fut arrêté. Mais, devant les tri-

bunaux, son système de quittances joua, chacun des complices y allant d'un ou plusieurs faux témoignages. On ne put faire rendre gorge ni à l'horloger de Longeau ni au cordonnier de Bienne, dans deux procès qui se plaident à Bâle et à Bienne.

Cependant, le truc sautait aux yeux. La masse en faillite réclamait une instruction. En vain. L'instruction ne venait pas. Les dossiers sommeillaient. Les avocats se plaignirent à la Cour suprême qui nomma un juge d'instruction extraordinaire en la personne du président du tribunal de Cerlier.

Grâce au juge d'instruction extraordinaire, il fallut trois jours seulement pour mettre l'affaire au clair et faire éclater la fraude au grand jour.

L'affaire avait traîné un an et demi.

Pourquoi ?

Parce que l'accusé principal était socialiste. Parce que l'avocat était socialiste.

Parce que le juge d'instruction ordinaire était socialiste.

Quel beau scandale s'il s'agissait d'un prévenu bourgeois que des juges bourgeois eussent cherché à soustraire au verdict de la justice ! Mais il s'agit d'un militant socialiste. Alors, c'est la conspiration du silence dans la presse de l'extrême-gauche, et M. Graber se tait.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

†

Les familles parentes et alliées de

Madame Hélène REPOND
née Clerc

font part de son décès survenu dans sa 69^{ème} année, le 12 décembre, après une longue maladie chrétiennement supportée et munie de tous les secours de la religion.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église de Saint-Pierre, jeudi, 15 décembre, à 8 h. 1/2.

Départ du domicile mortuaire : rue des Jordils, 9, à 8 h. 1/4.

Le présent avis tient lieu de faire part.

†

La Société fédérale de gymnastique « Freiburgia »

fait part du décès de

Monsieur Alfred LINIGER
son cher membre honoraire

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, 13 décembre, à 1 heure.

Départ du domicile mortuaire : ferme de Pérolles, à 12 h. 3/4.

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S. A.
FRIBOURG
Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

Ville de FRIBOURG

Mise à l'enquête

Les plans :

a) pour la construction d'un hôtel (plans modifiés) à l'avenue de Pérolles par l'Hôtel de Fribourg, S. A., sur les art. 2980 ab, 2845 aabb, plan folio 23 du cadastre ;

b) pour la construction d'une charpente avec couverture en tuiles en remplacement de la couverture en terrasse de l'immeuble de la Vignettaz, S. A., à la Vignettaz, sur l'art 3235 - 6ab - 5ae, plan folio 66 du cadastre

sont mis à l'enquête restreinte au Secrétariat de l'Edilité.

15690

Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions jusqu'au **lundi 19 décembre 1932**, à 12 heures.

Direction de l'Edilité.

†

La Direction de la police cantonale

fait part de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de son cher collègue

Monsieur Félix THÉVOZ
chef de service de la Direction

†

L'Association des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Fribourg

fait part de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de son ancien et très estimé président

Monsieur Félix THÉVOZ
président d'honneur

Un avis ultérieur indiquera le jour et l'heure des funérailles.

†

Le Cercle catholique de Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Félix THÉVOZ
chef de service à la police cantonale, membre actif

†

La Société de chant de la ville de Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Félix THÉVOZ
membre d'honneur et membre actif, ancien président

†

La musique de Landwehr

fait part du décès de

Monsieur Félix THÉVOZ
membre passif

†

La Société fédérale de gymnastique « Freiburgia »

fait part du décès de

Monsieur Félix THÉVOZ
son regretté membre passif

†

Le Ski-Club

fait part du décès de

Monsieur Félix THÉVOZ
père de leurs membres : M. et Mme Louis Thévoz ; M. Bernard Thévoz ; M^{lle} Madeleine Thévoz ; M. Jacques Thévoz.

†

ON DEMANDE

jeune fille

Deux jeunes gens demandent places

pour aider dans ménage

Un comme vacher, pour 10 à 15 vaches, l'autre comme charretier. Entrée à Noël. 41496

pour aider dans ménage de campagne. 15691 Adresser offres à Case S'adresser chez HANS postale No 26.481, à Guin BLASER, Garmiswil. (Fribourg).

Parapluies !

Un beau cadeau utile pour Messieurs, dames et enfants

Grand choix, prix très avantageux.

Manufacture de parapluies.

Au Parasol Moderne

Rue de Lausanne, 75



CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

Un film d'une folle gaieté. 100 % allemand. Les meilleurs comiques allemands : Lucie Englisch — Ida Wüst. — Fritz Schulz — Max Adalbert et Ralph. A. Roberts. dans

HURRA EIN JUNGE

A VENDRE

Grison, 30 ans, demande place comme 15692

lustre domestique-vacher

électrique, 12 bougies, cristaux taillés, anciens, 140 X 80, pour salon et église. 20-6

Antiquités MACHEREL, FRIBOURG, 81, rue de Lausanne. Tél. 8.11.

Achats, ventes, échanges.

Intéressant pour juristes

Concurrence de l'action en garantie (art. 197, C. O.) avec l'action en nullité pour cause d'erreur (art. 24, ch. 4, C. O.) par

LOUIS MAGNIN
docteur en droit et greffier adj. au Tribunal cantonal de Fribourg

Prix : Fr. 3.50

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

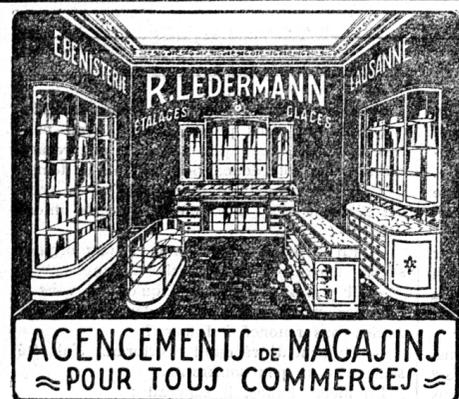


LE PAUVRE DIABLE! Que de maîns! Pour finir, il aimerait bien savoir !!! laquelle de toutes ces Wybert... est au fond la seule qui soit véritablement issue de la Pharmacie d'Or à Bâle, qui s'appelle **GABA** qui facilite l'expectoration et combat efficacement les refroidissements, les rhumes, les maux de gorge.

Vous ne serez jamais dans l'embarras comme ce pauvre diable si vous exigez formellement des „GABA“ des véritables GABA, car vous aurez ce qu'il vous faut!

Vous reconnaîtrez les boîtes de „GABA“ aux trois qui figurent sur le couvercle. Elles contiennent environ 350 Gaba et ne coûtent que Fr. 1.50 pas cher!

GABA



Plusieurs Agencements de Magasins pour Epicerie Mercerie Bijouterie Confiserie Boulangerie neufs et d'occasion sont à vendre chez le Spécialiste

R. LEDERMANN S. A.

Av. Tivoli, 18 LAUSANNE Téléph. 29.949

Vente aux enchères publiques de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, l'hoirie d'Engène Python, à Ponthaux, vendra aux enchères publiques le mercredi, 14 décembre 1932, dès 12 h. 1/2 : chédail : 3 chars à pont, 1 char à purin, 1 petit char à ressorts pour chien, 1 faucheuse, 1 charnué, 1 buttoir, herse à champ et à prairie, 1 manège, 1 moulin à vanner, 2 coupe-racines, chaînes à brouter, colliers de vaches, une certaine quantité de betteraves et choux-raves, ainsi que d'autres objets trop longs à détailler.

Dès 2 heures, bétail : 8 vaches portantes ou fraîches vèlées, 2 bœufs d'attelage, 1 génisse de 18 mois, 3 génisses d'un an, 2 porcs de 6 mois.

Le bétail est de race tachetée noire. L'exposant : L'hoirie d'Engène Python.

Cognac et Rhum

de qualité et bon marché 77-5 MAISON JOS. BASERBA, FRIBOURG

ON OFFRE

situation intéressante

à personne énergique et travailleuse. Le candidat choisi sera mis au courant par personne compétente.

Offres écrites avec photo et cur. sous chiffres P 15611 F, à Publicitas, FRIBOURG.

Vente juridique

de foin, regain, froment et paille

Mercredi, 14 décembre 1932, à 14 heures, devant le domicile de Fritz Zbinden, agriculteur, à Chésopelloz, l'Office vendra au plus offrant et au comptant environ 6000 pieds de foin à distraire, 540 kg. de froment, 190 kg. d'avoine, 2000 kg. de paille. 15624 Office des faillites de la Sarine.

BELENJEU Concours de mots croisés N° 3

à but intellectuel et de bienfaisance soumis aux Directions respectives de police

500 francs de primes en espèces

CONDITIONS DU CONCOURS

- Ecrivez à l'encre, dans les cases blanches (une lettre par case), ajoutez au bas de la grille votre nom et votre adresse en majuscules d'imprimerie.
- Coupez la grille, mettez-la sous enveloppe. Ecrivez lisiblement au dos de l'enveloppe, vos noms et adresses. Affranchissez votre enveloppe et envoyez-la à l'adresse suivante : **BELENJEU** Concours de mots croisés N° 3 FRIBOURG (SUISSE)
- Parallèlement, versez un compte de chèques postaux « BELENJEU » Concours de mots croisés, Fribourg, No 11 a 1260, la somme de 1 fr.
- Ces problèmes, ayant des variantes, comportent plusieurs solutions possibles, mais une seule solution gagnante (v. art. 6). Chaque concurrent a le droit d'envoyer autant de solutions différentes qu'il en découvre, sur grilles de son choix. Eventuellement, à titre de simplification pour les concurrents, les différentes solutions pourront faire l'objet d'un tableau clair et précis. Mais à chaque grille doit correspondre le versement d'un montant de 1 fr. au compte de chèques « BELENJEU ». Toutes les grilles doivent être envoyées dans la même enveloppe.
- Les solutions devront être parvenues à destination au plus tard, **mardi 20 décembre, à 10 heures du matin**. Tout envoi parvenant après ce délai n'a plus droit au concours.
- La solution gagnante sera publiée ici, **mardi 27 décembre**. Elle est déposée sous pli cacheté chez Me Blanc, notaire, à Fribourg, sous le contrôle duquel il sera procédé à l'ouverture du pli, immédiatement après la clôture du concours.
- Les concurrents auront à vérifier eux-mêmes s'ils ont envoyé la solution conforme, et les gagnants devront se faire connaître par lettre ou carte adressée à « BELENJEU », Concours de mots croisés, N° 3, Fribourg (Suisse), de façon à ce que lettres ou cartes parviennent au plus tard **mardi 3 janvier 1933**. Tous gagnants qui n'observent pas les conditions ci-dessus seront éliminés de plein droit. Les noms des gagnants seront publiés le **mardi 10 janvier**, et les primes seront envoyées aux gagnants, par mandat postal, le **mardi 17 janvier**.
- S'il y a plusieurs gagnants, le prix sera divisé en parts égales.
- Si aucun concurrent n'a envoyé la solution gagnante, Fr. 200.- seront partagés entre les concurrents qui n'ont qu'une faute et Fr. 200.- seront reportés comme augmentation de prime sur le concours suivant. En conséquence, les concurrents qui constateront n'avoir, en regard de la solution gagnante, qu'une seule faute, ont à s'annoncer à Belenjeu, Fribourg. Toutefois, comme dit, ils ne participeront à cette prime que pour autant que la solution gagnante n'aurait été trouvée par personne. Cette clause est valable pour le concours N° 2 inclusivement.
- Toute réclamation éventuelle devra être accompagnée d'un montant de 1 fr. pour frais d'examen. Le montant sera retourné si la réclamation est fondée.

- Aucune responsabilité ne peut être assumée par la Direction pour les solutions qui seraient arrivées trop tard ou auraient été égarées par la poste.
- L'inobservation d'une quelconque des conditions ci-dessus supprime tout droit au concours.
- En cas d'errata, dans la grille ou le questionnaire, les rectifications seraient publiées dans ce journal, le jeudi après le concours.

REMARQUE SPECIALE : L'expérience du concours N° 1 nous a permis de constater avec surprise qu'un certain nombre de concurrents se sont annoncés gagnants, alors que leurs solutions différaient plus ou moins de l'unique solution gagnante. Nous référons tous les concurrents aux art. 6 et 7 des conditions du concours, qui spécifient clairement les droits à la prime. Les variantes possibles auxquelles fait allusion l'art. 4 sont mentionnées dans le but de permettre l'envoi éventuel de plusieurs grilles et, par conséquent, d'augmenter les chances de succès. Nos correspondants voudront bien considérer cet avis comme une réponse à leurs lettres.

Erratum — Concours N° 2, art. 7, au lieu de : l'envoi des primes se fera le 27 décembre, lire : le 3 janvier 1933.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Nombre de solutions que vous envoyez : _____

REPRODUCTION INTERDITE

N.B. — Sauf le cas où le contraire est suffisamment indiqué (par exemple : abréviation, termes étrangers très connus, etc.), tous les mots à trouver sont dans le « Petit Larousse illustré », édition 1932. On ne tient pas compte des accents, cédilles, trémas ; les lettres composées s'écrivent distinctes, par exemple : B - O - E - U - F.

RÉSULTAT DU CONCOURS N° 1 : A envoyé la solution en tous points conforme à la solution gagnante, c'est-à-dire sans aucune faute : Mlle L. Favre, Fribourg.

QUESTIONNAIRE POUR LE REMPLISSAGE DES GRILLES

- HORIZONTALEMENT**
- On y danse. — Adj. fém. — Qui est de couleur jaune pâle.
 - Premier mot de la capitale du Brésil. — Fortune.
 - Petit ange. — Chef d'une abbaye.
 - Section de la Sûreté étrangère (abrév.). — Impératif de avoir. — Composa la première ménagerie.
 - Ténues. — Petit cube marqué de points.
 - Ville d'Italie célèbre par sa tour penchée. — Nom scientifique du genre canard.
 - Enlève une partie. — Parfois sec.
 - Venu au monde. — Organe de l'odorat. — Article déterminant les noms.
 - Conjonction très usitée. — Après sol.
 - Sentiment d'inquiétude. — Sillonner les mers de Chine.
 - Crier en parlant de l'hirondelle. — Un liquide avalé.
 - Pour à le. — Sans nom (abrév.). — Espèce de toile.
 - Ancien royaume de l'Europe méridionale où eut lieu l'attente qui se trouve à l'origine de la Grande guerre. — Adj. poss. — Ressemblance.
- VERTICALEMENT**
- Les membres supérieurs de l'homme. — Masculin de mère. — Amas de choses hétéroclites.
 - ... soit-il. — Chemin bordé de maisons.
 - Petite hutte. — Genre de conifères. — Lettre grecque qui marque le rapport de la circonférence au diamètre.
 - Sûrs.
 - Indisposition. — Pareillement.
 - Nourriture habituelle du cheval. — Titre d'un roman de Chateaubriand.
 - Enlevée. — Monnaie japonaise.
 - Premier mot d'une épithète. — Dernière note de la gamme. — Conjonction qui lie deux propositions.
 - Autre nom de la Perse. — Célébre par sa pauvreté.
 - Machine pour écraser le minéral. — Aucun.
 - Parfois de soie. — Nuage. — Institut agronomique (abrév.).
 - Baldaqin. — Adverbe de négation.
 - Venu au monde. — Un des points cardinaux. — Sembable.

Solution du Concours N° 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	N	O	M	A	R	Q	U	E	F				D
2	D	E	U	R	B	L	A	U	D	E			
3	L	E	R	M	E	L	E	U	C	A	B		
4	Y	O	L	E	D	N	T	V	U				
5	O	N	E	R	E	U	S	E	T				
6	N	L	I	R	A	F	U	S	A				
7	H	O	R	R	A	E	N	E					
8	C	O	S	T	A	U	D	S					
9	U	R	S	I	E	R	I	N					
10	O	S	S	E	M	E	N	T	U	Y	S		
11	S	A	S	I	I	L	A	M					
12	E	R	R	O	N	E	E	A	M	I	E		
13	D	U	R	E	R	O	S	E					

Crèches pour familles

ENFANT JÉSUS, SEUL

a) en ivoiré	Longueur	8 cm.	12 cm.	15 cm.
	Prix sans crèche	0.60	1.20	1.50
	Prix avec crèche	1.60	2.40	3.—
b) en cire	Longueur	7 cm.		3.60
	prix avec crèche sans crèche			2.80

CRÈCHES COMPLÈTES (12 sujets)

Hauteur des personnages	12 cm.	15 cm.	20 cm.
Prix	5.50	8.—	18.—

PERSONNAGES VENDUS SÉPARÉMENT

a) ivoiré	Hauteur des personnages	12 cm.	15 cm.	20 cm.
	Prix	—50	—70	2.—
b) en couleurs (carton américain)	Hauteur des personnages	14 cm.	18 cm.	30 cm.
	Prix	1.20	2.—	3.80
c) en plastique peint, article fin	Hauteur des personnages	25 cm.		
	Prix	7.—		

GARNITURES POUR CRÈCHES : ANES — BŒUFS — BREBIS — CHIENS BERGERS — DROMADAIRES avec guide — ÉLÉPHANTS — CERFS — BICHES — PALMIERS, etc., etc.

Librairie catholique, Place Saint-Nicolas, 130 et Librairie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, 38

Trouvé

sur la route. Fribourg-Bulle, près d'In-Riaux, une chaîne à neige pour camion. 15680 La réclamer, contre paiement des frais, à M. Joseph Pittet, à Cortaillod.

Egaré

Un petit chien gris s'est réfugié, il y a 10 jours, à la pinte de la Tuilière. Le réclamer d'ici au 20 décembre contre paiement des frais, sinon on en disposera. 41497

LUNETTES

et pincé-nez nickel, belle qualité, à Fr. 2.50, jusqu'à épuisement du stock, au magasin DALER frères, route Neuve, derrière le grand café Continental. Encore divers articles d'optique à très bas prix.

Occasion

A vendre superbe meuble, radio-gramophone, à bas prix, faite l'emploi. Visible tous les jours. S'adresser ou téléphoner au Buffet de la gare, Mont-Pèlerin-s-Vevry. 20210 R. Demost.

Servante de campagne

aimant les enfants. Entrée à Noël ou date à convenir. S'adresser sous chiffres P 15647 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande pour faire la cuisine d'un ménage sans enfants, à la campagne.

filles

de 18 à 28 ans. S'adresser sous chiffres P 15670 F, à Publicitas, Fribourg.

Fiat 501

très bon état de marche, à vendre bas prix. S'adr. à Garage Vallon, Couvaloup, 3, Lausanne.

bon berger

pour 8 vaches, 5 génisses et aider à la campagne. Faire offres à M. Louis Ramu, Essertines, Genève.

La BATSCHARI

Ronde
BATSCHARI CIGARETTES BERNE

à 60 cts

Emballage protecteur assurant une isolation garantie «Sidac Isol»

La Phosphatine PESTALOZZI est supérieure, par sa qualité et son poids, à la plupart des phosphatées et farines lactées. C'est le meilleur aliment pour la formation des os et dents de l'enfant, évite les entérites. Le déjeuner fortifiant idéal des adultes, anémiques, malades d'estomac, etc. — La tasse, 4 ct.; la boîte 500 gr., Fr. 2.25, dans pharm., drogs., épiceries. 5-13 L

Occasion
petite ferme genevoise, bon terrain — 24.000.— à vendre 12.000.— S'adr. Chabloz, Florissant, 70, Genève. 79584

On demande
une jeune fille pour Noël, pour aider au ménage et à la campagne. Vie de famille et occasion d'apprendre le français. Gages selon entente. S'adresser sous chiffres P 15668 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE des représentants

actifs et sérieux, pour articles intéressants, dans chaque district du canton. Représentant capable possédant auto pourrait obtenir un fixe. S'adresser à Case postale 97, à Bulle.

Le plus beau cadeau de Noël

Bureau d'acier Union

avec fermeture de sûreté

éventuellement avec coffre-fort breveté

Fabrique de coffres-forts Union S. A. Zurich, Gessnerallee. Téléphone 51.758

Très bonnes occasions

en meubles rembourrés et tapis : 1° canapé, fauteuil et 3 chaises assortis ; 2° un canapé Louis XV, moquette rouge ; 3° 2 fauteuils assortis, et diverses chaises ; 4° divans, divans tures et tapis de 3x2,25 m., 1 milieu de salon de 5x3,30, à très bas prix. 165-13 Au Magasin Prince, Grand'rue, 38, Fribourg, tél. 12-18

Jeune fille

17 ans, demande place comme aide de ménage ou femme de chambre, dans famille catholique. Adresse : Poste restante, No 606, à Monthovon. (ct. de Fribourg). 15648

MARIAGE

JEUNE HOMME suisse à l'étranger, catholique, situation administrative industrielle, affectueux, sérieux et d'honorable famille aisée, désire connaître JEUNE FILLE catholique (ville, campagne), max. 25 ans, honorable, santé, physique agréable, avec avoir (famille aisée). Ecrire lettre détaillée à Publicitas, Fribourg sous P 41498 F.

A VENDRE

au centre du village de Prez-vers-Noréaz, à l'arrêt de l'autobus, jolie MAISON D'HABITATION, à l'état neuf, avec une pose de verger. Convient pour atelier, commerce, ou tout genre de métier. S'adresser à Henri Joye-Rossier, Prez-vers-Noréaz.

Inspecteurs-Acquisiteurs

demandés par Société pour la Protection des assurés pour le canton de Fribourg. Bonnes commissions. — Offres sous Z 7604 Y, à Publicitas, Berne.

A vendre

MAISON en parfait état, comprenant magasin et appartements, située à la rue de Lausanne, Bon rapport. 15681 S'adresser à Case postale 187, Fribourg.



Lancés il y a une vingtaine d'années comme „Nouveauté Lenzbourg“, les HARCOTS CASSOULET HERO sont devenus dès lors un véritable plat populaire. En dépit de nombreuses imitations, les HARCOTS CASSOULET HERO, aujourd'hui encore, restent imbattables comme succulence et haute valeur nutritive, grâce à leur préparation culinaire particulièrement riche et soignée. Il suffit de faire chauffer la boîte fermée durant 15 minutes dans de l'eau bouillante pour obtenir en peu de temps un repas savoureux et bon marché.

forte baisse!

1/2 boîte	50
1/4 " "	80
au lard	
1/2 boîte	70
1/4 " "	1.25